

pour un effort sans ampleur ; un bonheur qui demeure, pour une fidélité qui passe. Comme prix de nos actes bons, élevés sans doute et divinisés par la grâce, mais où, en fin de compte, nous n'avons mis, de notre part, que nos puissances physiques et morales, si faibles et si bornées, il se donne lui-même à nous pour toujours ! La fidélité aux commandements de Dieu, c'est la condition même de notre bonheur éternel.

Encore est-il visible que bien souvent dès ce monde, le vrai et tranquille bonheur est le partage de ceux qui vivent dans la crainte du Seigneur et observent pieusement sa sainte loi.

III. — Ames courageuses des pères et des mères de famille, apôtres, âmes héroïques des martyrs, âmes idéales des vierges, âmes sublimes des souffrants, des immolés de tous ceux qui portent en silence leur croix, sur l'interminable chemin du Calvaire, toutes ces âmes nous disent, par exemple, que l'observation des commandements, si elle est *obligatoire*, si elle est *bienfaisante*, est aussi et avant tout *possible*, Dieu aidant, à la fragilité humaine. Nous savions d'avance que Dieu, en nous imposant un fardeau, ne pouvait pas le faire trop lourd pour nos épaules. Mais mieux que tous les raisonnements, l'exemple des saints, l'exemple des chrétiens et des chrétiennes qui vivent autour de nous proclame que nous pouvons être fidèles, si nous le voulons bien, à cette *loi du Seigneur* dont il a dit lui-même qu'il est un joug — mais léger — et combien doux à porter si nous marchons à sa suite !

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens marchent fidèlement dans la voie de vos préceptes.

Résolution apostolique : Prêcher par notre exemple l'observation des commandements.
